

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 04 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 25 février 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	Mr Jean Louis DERBIAS
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL

Suppléants présents : M. Philippe BEAL, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles
- Mr FRASIAK Bernard donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mme OLIVON Anne Marie donne pouvoir à Mme MARMY Marie France
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie

Absents : M. LUCAS Antoine, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr MARQUET Gilles, Mme GRANET Eliane, Mr DUPOUE Yannick, Mme GONINET Laurence

VOTE: En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 5 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Patricia LACHAMP, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Acquisition du bâtiment « Groupe B » à la commune de Lezoux

ACQUISITION DU BATIMENT «GROUPE B» A LA COMMUNE DE LEZOUX

Dans le cadre de l'opération d'extension et de construction d'un nouveau groupe scolaire à Lezoux qui devrait être terminée pour la prochaine rentrée scolaire.

En attendant la réception de la nouvelle école maternelle, les élèves de maternelle sont actuellement accueillis dans le bâtiment dénommé «Groupe B» ; l'ancienne école maternelle ayant été déconstruite.

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre la prise de compétence enfance et jeunesse, une convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Lezoux a été signée le 1^{er} septembre 2022. Celle-ci prévoit la mise à disposition une partie des locaux du périscolaire à la communauté de communes pour l'exercice de ces missions dans ce domaine. Elle prévoit aussi, qu'à la fin des travaux et lorsqu'il sera disponible, la Communauté de communes «Entre Dore et Allier» aurait à sa disposition le bâtiment «Groupe B » situé rue Pasteur et propriété de la commune.

- . VU l'estimation des domaines réalisée par le pôle d'évaluation domaniale de Clermont-Ferrand – DGFIP en octobre 2024,
- . Considérant l'intérêt de regrouper au sein d'un même bâtiment tous les services Enfance/Jeunesse : le service petite enfance RPE, les centres de loisirs (mercredis- petites et grandes vacances – 12-14 ans) et le service d'accompagnement jeunes.
- . Considérant que l'objectif commun de la commune et de la Communauté de communes est de créer un Pôle Petite Enfance/Enfance/Jeunesse autour de la cité scolaire regroupant sur un même secteur géographique tous les acteurs Enfance et Jeunesse permettant aux familles utilisatrices de trouver tous les acteurs Enfance et Jeunesse dans un périmètre restreint.

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- De faire l'acquisition du bâtiment «Groupe B», au prix, estimé par le pôle d'évaluation domaniale de Clermont-Ferrand, de 260 000 € ; cette cession comprendrait le bâtiment d'une superficie de 1 420 m², la cour de récréation et une partie de la bande de terrain située à l'arrière du bâtiment,
- De solliciter auprès de la Mairie de Lezoux la possibilité d'intervenir sur le terrain communal pour les opérations de bornage pour dégager cet ensemble immobilier, représentant environ 3 000 m², de la parcelle communale cadastrée sous le n° AE 79, dont les frais seront à la charge de la CCEDA,
- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous les éléments s'y rapportant à l'étude ACT & Notaires associés à Pont-du-Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à :

- **29 voix POUR**
- **2 voix CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mars 2025
Signé par Patricia LACHAMP,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mars 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

